

## TRANSPORTS, HANDICAP

**PAM 77 : POUR AIDER À LA MOBILITÉ**

Le service PAM 77 est un service public de transport collectif à la demande destiné aux Seine-et-Marnais en situation de handicap. Le service bénéficie du soutien financier du Département de Seine-et-Marne, du Conseil régional d'Ile-de-France et d'Ile-de-France Mobilités.

**Le service PAM77**

**PAM77** (<https://www.pam77.iledefrance-mobilites.fr/>) fait partie du réseau PAM (pour aider à la mobilité) d'Île-de-France, créé par **Ile-de-France mobilités** (<https://www.iledefrance-mobilites.fr/>) et la **Région Île-de-France** (<https://www.iledefrance.fr/>).

Le service fonctionne tous les jours de l'année, de 6h à minuit, sauf le 1er mai. Il assure un transport d'adresse à adresse et non de porte à porte sur l'ensemble de la région Ile-de-France. Les prises en charge et les déposes de l'utilisateur s'organisent sur le domaine public.

Le service PAM 77 assure tous les types de trajets, quel qu'en soit le motif.

Toutefois certains trajets ne sont pas éligibles :

- les trajets sanitaires et médicaux pris en charge par la sécurité sociale (transports liés aux traitements ou examens pour les patients reconnus atteints d'une affection de longue durée)
- les trajets effectués vers des établissements scolaires ou universitaires
- les trajets effectués dans le cadre de la prise en charge de certains Etablissements et Services Médico Sociaux (exemple : transports vers les ESAT)
- les trajets dont la prise en charge est prévue dans les tarifs validés par les autorités de tutelle conformément à la réglementation en vigueur (exemples : transports vers les IME, IEM, ITEP, MAS ou FAM, à l'exception des transports du vendredi soir au lundi matin)
- les trajets dont la distance est inférieure à 500 m à vol d'oiseau (estimation sur site internet de calcul d'itinéraires)

On distingue deux types de courses proposées par le PAM 77 :

- les courses prioritaires : domicile-travail et domicile-établissements et services médico-sociaux,
- les autres types de courses : loisirs, visites, etc.

Les courses sont effectuées par des conducteurs-accompagnateurs formés aux différents types de handicaps,

dans des véhicules adaptés au transport de personnes à mobilité réduite, équipées le cas échéant de fauteuils roulants électriques ou manuels.



**Les réservations peuvent intervenir dans un délai allant de 3 semaines à 24h avant le déplacement. Une réservation est également possible jusqu'à une heure avant le déplacement en fonction des disponibilités.**

## Pour qui ?

Le service PAM 77 est ouvert aux personnes qui répondent à l'un des critères suivants :

- être titulaire de la [carte mobilité inclusion mention invalidité](#) ou d'une carte d'invalidité dont le taux est supérieur ou égal à 80% en cours de validité, quel que soit le lieu de domicile\*
- être titulaire d'une carte de stationnement marquée d'une double barre pour personnes handicapées délivrée par le Ministère des armées (Office national des anciens combattants) domiciliés en Ile-de-France

\* Il faut entendre par domicile l'adresse permanente de la personne.

L'utilisation du service est soumise à une inscription préalable.

Les usagers inscrits avant le 1er juillet 2021, au titre d'une carte de stationnement délivrée par la Préfecture (M DPH) ou bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA : GIR 1 à 4), pourront continuer à utiliser le service PAM 77 jusqu'à la fin de la validité de leur carte.

## Comment s'inscrire au service PAM 77 ?

L'inscription donne lieu à un entretien en face-à-face entre PAM 77 et l'ayant-droit souhaitant s'inscrire au service, prioritairement au domicile de l'ayant-droit, afin d'appréhender au mieux les conditions de prise en charge.

Pour une prise de premier rendez-vous, l'ayant-droit doit au choix :

- prendre rendez-vous par téléphone ou par courriel afin qu'un représentant du PAM 77 se déplace jusqu'au domicile (01 64 10 69 00 ou [contact@pam77.iledefrance-mobilites.fr](mailto:contact@pam77.iledefrance-mobilites.fr) )
- se rendre dans les locaux de PAM 77, du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9h à 17h – Adresse : ZAE Bel Air, 195 Rue Lavoisier, 77240 Cesson



reglement-de-pam-77 PDF - 591.94 Ko (/sites/default/files/media/downloads/reglement-de-pam-77\_2.pdf)



Créé le: 26/06/2020

- Mis à jour le : 12/08/2020